

Image not found or type unknown



Délai de prescription dentiste

Par **vero18**, le **06/11/2013** à **14:57**

Bonjour

Je reçois des courriers d'un service contentieux pour le non règlement d'une facture de mon dentiste qui date de janvier 2011 hors j'ai vu que le délai de prescription pour les dentistes étaient de deux ans?

Quand est t'il pour les prothèses dentaires le délai est t'il le même??

Je reçu un dernier courrier me stipulant que si je ne réglait pas une demande de convocation sera envoyé au tribunal!

Merci de me répondre